

Cinq années après la parution du *Léviathan*, en 1656, James Harrington publie l'ouvrage qui le rendra célèbre : *The Commonwealth of Oceana*. Derrière l'utopie transparait le portrait à peine voilé de l'Angleterre de l'époque. Harrington y avance la thèse selon laquelle la raison véritable de l'affrontement entre le camp du roi et celui des parlementaires avait été l'absence de représentation politique de toute une catégorie de possédants : pour la première fois, on soulignait le poids de la propriété dans les causes de la guerre civile.

Dès sa parution, l'ouvrage bénéficia d'une très large audience. On ne peut donc s'empêcher de penser à une rivalité entre deux penseurs qui apportèrent deux réponses théoriques très différentes aux récents bouleversements de la Première Révolution anglaise.

Tout sépare *a priori* ces contemporains que sont Thomas Hobbes et James Harrington : l'un défend une forme de gouvernement absolutiste quand l'autre est républicain et croit en l'importance d'un gouvernement mixte. En outre, Hobbes rejette avec force l'autorité des Anciens, tandis que Harrington, en digne représentant de l'humanisme civique, leur voue un véritable culte et pense pouvoir trouver chez ces philosophes et ces historiens des paradigmes de gouvernement propres à instruire les générations futures. Hobbes s'était en effet autoproclamé, non sans une certaine volonté de choquer, inventeur de la science politique (« Civil philosophy »), dont il disait qu'elle n'était pas plus ancienne que son ouvrage *De Cive* ! Dès lors, Harrington, qui s'oppose à bon nombre des prémisses fondamentales du philosophe, n'aura de cesse de le faire descendre, par tous les moyens rhétoriques dont il dispose, du piédestal sur lequel Hobbes s'est lui-même juché. S'il n'est pas avéré que les deux hommes se soient effectivement rencontrés, Harrington interpelle à de nombreuses reprises, par écrit interposé, Hobbes, qu'il rebaptise ironiquement « Léviathan ». Ainsi, le début d'*Oceana* cite et paraphrase Hobbes si souvent qu'il finit par se lire comme une réfutation point par point de la théorie politique de Hobbes. Outre sa dimension de traité politique et d'utopie (voire de dystopie), *Oceana* peut donc aussi relever de cette littérature de combat que Marc Angenot nomme « la parole pamphlétaire »¹. La citation qui sert de titre à cette communication provient d'un autre texte de Harrington intitulé *A System of Politics* :

Aristocratical monarchy is the true theatre of expedient-mongers and state-empirics, or the deep waters wherein that Leviathan the minister of state takes his pastime².

Le langage allégorique de Harrington n'est pas toujours d'une grande clarté, mais du moins nous est-il permis de saisir ici deux types de critique qu'il adresse à Hobbes : l'une porte sur le *fond* de sa doctrine, son parti-pris monarchiste ; l'autre porte sur la *méthode* à laquelle il reproche son caractère empirique.

Et pourtant, un examen approfondi de la pensée de Harrington permet d'identifier des positions qui le rapprochent de son illustre homologue : sa conception de l'origine de l'Etat, sa conception de la nature des lois, enfin, sa réflexion sur le pouvoir politique *en soi*. Harrington n'a-

¹ Marc Angenot. *La Parole pamphlétaire*. Paris : Payot, 1982.

² James Harrington, *A System of Politics* (MDCLXI) in *The Commonwealth of Oceana and A System of Politics*, édition présentée par J.G.A. Pocock. Cambridge : C.U.P., 1994 (1974), p. 292.

t-il pas considéré l'apport anthropologique de Hobbes comme « the greatest of new lights »³ ? Est-ce assez pour imaginer un couplage de deux pensées, couple inégal fondé sur une relation à sens unique, faite d'admiration et d'agacement envers l'incontestable puissance des théories hobbesiennes ? J'avancerai la thèse d'une union féconde entre deux esprits dont l'un semble avoir dépendu, pour pouvoir atteindre son plein développement, de l'audace et de la force de l'autre, même si cette audace doit produire des théories erronées que Harrington entend combattre de toutes ses forces.

1. Harrington critique de la méthode hobbesienne de réflexion philosophique

Quand Hobbes entreprend le projet d'élaborer sa théorie politique, il la veut parfaitement cohérente et en conformité avec la nature humaine profonde. Au cours de sa vie, il a noué des rapports privilégiés avec de grands esprits scientifiques de son temps : Francis Bacon, dont il fut pendant un temps le secrétaire, mais aussi l'Abbé Mersenne, qu'il a côtoyé en exil à Paris, et qui l'a familiarisé avec les travaux de Galilée⁴. Les démarches scientifiques qu'on s'emploie à explorer et à formaliser alors, l'inspirent davantage que n'importe quelle relecture des textes des Anciens. Non que Hobbes n'ait lui-même reçu une solide éducation classique – il est un traducteur reconnu de Thucydide et d'Homère -- mais à l'instar de Bacon, il entend s'affranchir du poids de la tradition dans la réflexion philosophique. Non seulement, il entend secouer le joug de la pensée scolastique encore largement véhiculée par les universités⁵, et qui porte aux nues ces auteurs, mais il dénonce leurs thèses comme hautement subversives :

In these western parts of the world, we are made to receive our opinions concerning the Institution, and Rights of the Common-wealths, from Aristotle, Cicero, and other men, Greeks and Romanes, that living under Populare States, derived those Rights, not from the Principles of Nature, but transcribed them into their books, out of the Practice of their Common-wealths which were Popular.[...] And by reading these Greek and Latine Authors, men from their childhood have gotten a habit (under a false shew of Liberty) of favouring tumults, and of licentious controlling the actions of their Sovereigns... as I think I may truly say, there was never any thing so deerly bought, as these Western parts have bought the learning of the Greek and Latine tongues⁶.

Harrington, qui révère ces penseurs ainsi que le Florentin Machiavel, lequel en recommandait vivement la lecture, s'indigne du mépris affiché par Hobbes à leur égard. Comment peut-on avoir le front, s'interroge-t-il, de ne voir en Machiavel qu'un « beardless boy that hath newly read Livy »⁷? Harrington souligne l'inanité de la critique hobbesienne qu'aucun argument valable ne semble justifier :

Aristotle and Livy (injuriously accused by Leviathan for not writing out of nature) have grounded their assertion that a commonwealth is an empire of laws and not of men. [...]

³ James.Harrington, *Political Works*, édition présentée par J.G.A. Pocock. Cambridge : C.U.P., 1977, vol. I., p. 423.

⁴ Thomas Hobbes, *Leviathan* (MDCLII), édition présentée par C.B. Macpherson. Harmondsworth : Penguin, 1968, Introduction, p. 16-20.

⁵ Voir par exemple Yves-Charles Zarka (dir.). *Aspects de la pensée médiévale dans la philosophie politique moderne*. Paris : P.U.F., coll. « Fondements de la politique », 1999.

⁶ Thomas Hobbes, *op. cit.*, ch. XXI, p. 267-268.

⁷ James Harrington, *The Commonwealth of Oceana*, *op. cit.*, p. 30.

But sure a man would never be so irreverent with the great authors, and positive against all antiquity, without some certain demonstration of truth⁸.

Hobbes pense pouvoir déduire de l'observation de la nature humaine des principes généraux de gouvernement :

The skill of making and maintaining Common-wealths, consisteth in certain rules, as doth Arithmetique and Geometry; not (as Tennis-play) on Practise onely; which Rules, neither poor men have the leisure nor men that have had the leisure, have hitherto had the curiosity, or the method to find out⁹.

Ce sont les fondements mêmes de l'entreprise hobbésienne que Harrington remet en question:

To erect a monarchy [...] it must stand upon old principle, that is upon a nobility or an army planted upon a due balance of dominion. Unless like Leviathan you can hang [a monarchy] (as the country fellow speaks) by geometry (for what else is it to say that every other man must give up his will unto the will of this one man without any other foundation? ¹⁰.

Harrington, on le voit ne rejette pas l'idée même d'une science du politique. Bien au contraire. Il en a même formalisé certains principes dans *The Art of Lawgiving* (1659) et dans son *System of Politics*. Mais pour lui, Hobbes qui fait une description magistrale des mécanismes du contrat, s'aventure en eaux troubles quand il en vient à décrire les moyens de le pérenniser. Harrington se garde de cautionner cette philosophie de la table rase qui fait fi de toutes les doctrines de gouvernement admises et enseignées. Ce faisant, il se place du côté de l'autorité et dépeint Hobbes, non sans raison, comme un iconoclaste qui ne respecte rien. Il a également recours à un procédé qu'il utilisera à plusieurs reprises et qui consiste à faire appel au bon sens populaire (« as the country fellow speaks ») pour tourner en ridicule ce qu'il considère comme les élucubrations de Hobbes.

Mais ses objections vont bien au-delà de pures questions de forme. Si Harrington raille la démarche, sa critique porte en réalité sur des points essentiels de doctrine. Quels sont-ils ?

2. Harrington, opposant républicain à Hobbes

L'un des points de départ de la réflexion politique de Hobbes était l'idée chère aux humanistes civiques selon laquelle il régnait dans la Rome républicaine une plus grande liberté que dans la Rome impériale, et dans les petites principautés italiennes une plus grande liberté qu'à Constantinople. Pour Hobbes, on se trompait grossièrement en croyant mesurer la liberté des habitants de ces cités à leur capacité de révolte contre un tyran ; en réalité, ce mot ne pouvait désigner qu'une liberté à se défendre contre leurs ennemis. Hobbes résumait son propos par la maxime suivante : « Whether a Commonwealth be Monarchicall, or Popular, the Freedome is still the same. »¹¹

⁸ *Ibid.*, p. 20

⁹ Thomas Hobbes, *op. cit.*, chap. XX, p. 261.

¹⁰ James Harrington, *op. cit.*, p. 56.

¹¹ Thomas Hobbes, *op. cit.*, ch. XXI, p. 266.

Une telle pensée est insupportable au défenseur des gouvernements populaires qu'est Harrington. Il adhère en cela au principe énoncé par son maître Machiavel dans le *Discours sur la Première Décade de Tite-Live* : « C'est le bien général et non l'intérêt particulier qui fait la puissance d'un Etat : et sans contredit on n'a vraiment en vue le bien public que dans les républiques. »¹² Fort de son héritage intellectuel, Harrington est prompt à souligner ce que l'argument de Hobbes sur la liberté a de risible :

The mountain hath brought forth, and we have a little equivocation ! or to say that a Lucchese hath no more liberty or immunity from the laws of Lucca than a Turk hath from those of Constantinople, and to say that a Lucchese hath no more liberty or immunity by the laws of Lucca than a Turk hath by those of Constantinople, are pretty different things. The first may be said of all governments alike, the second scarce of any two¹³.

Cet argument lui paraît d'autant plus contestable que, selon le principe défini par Tite-Live, une république – entendons par là toute organisation politique – doit se définir comme « le règne de la loi et non des hommes » (« an empire of laws and not of men »), ce qui implique que les lois civiles prennent le pas sur les décisions arbitraires d'un seul. Dès lors, Harrington va s'engager dans un dialogue virtuel avec son interlocuteur sur le meilleur moyen de faire appliquer les lois. Encore une fois, il exclut l'idée que l'on puisse, comme le fait Hobbes, réduire « toute la manière et la matière du gouvernement » au glaive public¹⁴, métonymie qui renvoie au pouvoir de coercition dont doit disposer le pouvoir souverain pour faire régner la justice et sans lequel le contrat à l'origine de l'Etat reste vain. Si Harrington rappelle le célèbre adage qui revient de façon récurrente sous la plume de Hobbes : « Covenants, without the Sword, are but Words »¹⁵, c'est pour lui rétorquer que le philosophe ne va pas au bout de son raisonnement et refuse d'admettre que le bras armé de l'Etat nécessite des moyens financiers desquels il dépend entièrement. Une façon pour Harrington, de souligner, encore une fois, l'incidence du facteur économique. Mais, sa véritable idée est qu'une république peut fort bien se passer du glaive public si, selon la terminologie harringtonienne, elle repose sur des fondations solides.

Dans la bataille qu'il livre à Hobbes, Harrington avance l'idée selon laquelle la fondation nécessaire à toute république consiste en l'application d'une loi agraire, qui, à la manière de la République romaine, interdira la concentration d'une trop grande partie des terres entre les mains de quelques riches propriétaires. Autre arme produite par Harrington : celle de la rotation des mandats électifs, pratiquée dans la riche République vénitienne que Harrington admirait plus que toute autre. Fondée sur de tels principes, la République sera solide et le dispositif des lois instaurera un règne de la raison, sans qu'il soit besoin de recourir à la force d'un arbitre extérieur.

Aussi traite-t-il avec le plus grand dédain l'idée d'instituer un pouvoir absolu concentré entre les mains d'un seul. Pour rejeter cette idée une fois pour toute, il se livre à ce que Marc Angenot appelle la « réfutation par disqualification » :

Nobody is so dull as to say that the people of Rome [assemblée du peuple romain] made a covenant with the Romans, to hold the sovereignty on such and such conditions; which not performed, the Romans might depose the Roman people¹⁶.

¹² Nicolas Machiavel. *Discours sur la Première Décade de Tite-Live* (MDXIII-MDXX) in *Le Prince et textes*, d'après l'édition établie par J. Giono et J. Barincou pour La Pléiade (1952). Paris : Gallimard, coll. « Folio », 2001 (1980), livre second, p. 217.

¹³ James Harrington, *op. cit.*, p. 56.

¹⁴ *Ibid.*, p. 13.

¹⁵ Thomas Hobbes, *op. cit.*, chap. XVII, p. 223.

¹⁶ James Harrington, *op. cit.*, p. 14 ; Thomas Hobbes, *op. cit.*, chap. XVIII, p. 231.

Dans le passage auquel se réfère Harrington, Hobbes s'oppose radicalement à l'idée que le contrat puisse imposer quelques limites que ce soit à l'exercice du pouvoir par le souverain. Tout au contraire, par le contrat, les hommes renoncent volontairement à leur liberté naturelle et se mettent sous la protection du souverain. Pour que celui-ci puisse s'acquitter de la mission qui lui est confiée, il doit exercer un pouvoir plein et entier, en vertu d'une autorisation accordée de façon irrévocable, sans quoi la société cesse d'exister. Pour Harrington, c'est faire bien peu de cas du contrat initial. Aussi tourne-t-il encore une fois en dérision les propos de Hobbes selon lesquels :

A council, being made sovereign, cannot be made such upon conditions ; whereas the decemviri, being a council that was made sovereign, was made upon such conditions. That all conditions or covenants making a sovereign, the sovereign being made, are void; whence it must follow, that the decemvirs, being made, were ever after the lawful government of Rome, and that it was unlawful for the commonwealth of Rome to depose the decemvirs ¹⁷.

Or, Harrington avait été profondément marqué par la pensée de l'historien romain Polybe qui défendait l'idée d'une constitution mixte, synthèse des trois formes de gouvernement classiques. Dès lors, il ne pouvait concevoir le pouvoir que comme résultant d'un équilibre (*balance*), notion qu'il plaçait au centre de toute sa théorie politique. Aussi semble-t-il paradoxal de le voir reconnaître, dans des circonstances exceptionnelles, la nécessité de concentrer les pouvoirs législatif et exécutif entre les mains d'un seul.

3. Affinités électives entre deux modes de pensée ?

Autant Harrington se répand en invectives contre Hobbes, autant il évoque volontiers sa proximité intellectuelle avec Nicolas Machiavel. Or, pour Machiavel, force est de reconnaître qu'en des circonstances extraordinaires le législateur doit aussi exercer le pouvoir exécutif, à la condition que celui-ci soit bien avisé et ait en vue l'intérêt public. Harrington défend ainsi ce principe :

The reason of this is demonstrable; for the ordinary means not failing, the commonwealth hath no need of a legislator, but the ordinary means failing, there is no recourse to be had but to such as are extraordinary¹⁸.

Quelles sont ces circonstances extraordinaires ? Harrington cite l'exemple d'une bataille entre les Florentins et les Vénitiens au siècle précédent. Ces derniers, ayant remporté la victoire, purent obtenir rapidement du conseil des Dix que la paix fût conclue sur le champ, alors que la flotte turque avançait sur Venise. Si la paix avait été différée, les Florentins auraient eu vent de la vulnérabilité de la République vénitienne et auraient pu en tirer parti pour obtenir la révision en leur faveur du traité de paix. Ainsi, l'un des ordres de la constitution d'Oceana mentionne la tenue d'élections extraordinaires, aux moyens desquelles la République « prévoit le danger. »¹⁹ Il est en effet des situations d'urgence qui nécessitent des réponses immédiates :

¹⁷ James Harrington, *op. cit.*, p. 14.

¹⁸ *Ibid.*, p. 67.

¹⁹ *Ibid.*, p. 124.

It is incident unto commonwealths upon emergencies requiring extraordinary speed or secrecy, either through their natural delays or unnatural haste to incur equal danger, while holding unto the slow pace of their orders they come not in time to defend themselves from sudden blow, or breaking them for the greater speed they but haste unto their own destruction²⁰.

Il faut en déduire que, même bien fondée, la République peut recourir à des moyens exceptionnels : si le dispositif régulier ne peut faire face à l'urgence, alors il faudra envisager l'institution d'un pouvoir dictatorial. Dans *Oceana*, il se compose d'une junta extraordinaire de neuf chevaliers désignés par le Sénat, dont les pouvoirs sont ainsi définis :

The same dictator of Oceana having power to levy men and money, to make war and peace, as also to enact laws which shall be good for the space of one year (if they be not sooner repealed by the senate and the people) and for no longer time, except they be confirmed by the senate and the people. And the whole administration of the commonwealth for the term of the said three months shall be in the dictator; provided that the dictator shall have no power to do anything that tendeth not unto his proper end and institution, but all unto the preservation of the commonwealth as it is established and for the sudden restitution of the same unto the natural channel and common course of government. And all acts, orders, decrees or laws of the council of war with the junta, being thus created, shall be signed Dictator Oceanae²¹.

Que Harrington le républicain, partisan d'un mode de gouvernement mixte, puisse recommander une telle institution ne manquera pas d'étonner les modernes que nous sommes. Pour Harrington, elle relève de ce qu'il nomme « l'ancienne prudence », c'est-à-dire de l'ensemble des valeurs républicaines romaines qui se sont perdues depuis l'avènement de l'Empire. Pour étayer son jugement, Harrington s'appuie encore sur l'existence d'institutions comparables dans les civilisations anciennes ou contemporaines : chez les Achéens, les Athéniens, puis à Venise, où le gouvernement des Dix fait bien figure de pouvoir dictatorial²². Car, Harrington pressent bien que cette proposition semblera odieuse au commun des mortels qui ont oublié les enseignements des Anciens :

[Dictatorian power and the use of it] [...] must needs be of difficult digestion unto such as, puking at ancient prudence, show themselves to be in the nursery of mother-wit²³.

On le voit, Harrington ne mâche pas ses mots pour exprimer son mépris à l'égard des esprits vulgaires. C'est sur ce point précis que Harrington rejoint, par le ton, mais aussi par le propos même, le frère ennemi auquel il s'opposait tantôt.

Sur la forme, la précédente citation fait immédiatement écho à certains passages du *Léviathan*, où Hobbes déclare vouloir s'en prendre, sans ménagement, à l'opinion commune. Qu'on songe en particulier à ses propos sur la notion de tyrannie :

²⁰ *Ibid.*, p. 129.

²¹ *Ibid.*, p. 129-130.

²² On se reportera utilement sur ce point à l'*Histoire de Venise* de Freddy Thiriet, qui minimise le pouvoir réel de cette instance : Paris, P.U.F., coll. « Que Sais-je ? », 1952, pp. 72-74.

²³ *Ibid.*, p. 131.

And that which offendeth the People, is no other thing, but that they are governed, not as every one of them would himselfe, but as the Publique Representant, be it one Man, or an Assembly of men thinks fit ; that is Arbitrary government : for which they give evill names to their Superiors ; never knowing (till perhaps a little after a Civill warre) that without such Arbitrary government, such Warre must be perpetuall²⁴.

Sur le fond, si Harrington pose des conditions et déclare que le recours à ce procédé devra être absolument limité : « In a commonwealth that is not wrought up nor perfected, this power will be of very frequent, if not continual use »²⁵, il reconnaît en dernière instance son impérieuse nécessité :

So it is that without this power, which is so dangerous and subject to introduce monarchy, a commonwealth cannot be safe from falling into the like dissolution; for unless you have an expedient in this case of your own, and bound up by your providence, from recoiling, expedients in some cases you must not only have, but be beholding for them unto such whom you must trust with a pinch, when you have not leisure to stand with them for security; which will be a thousand times more dangerous²⁶.

Il apparaît donc clairement que Harrington qui fustigeait la thèse de Hobbes sur le glaive public, place ici la sécurité, le *salus populi*, au-dessus de toute autre considération. Et cela, alors même qu'il reconnaît les dangers d'un tel dispositif qui, employé de façon abusive, peut fort bien « dégénérer » en monarchie. Cette proposition permet à Harrington de formuler un principe qui est en fait, selon moi, très proche de la théorie hobbesienne du pouvoir politique : « The sovereign power of a commonwealth is no more bounded, that is to say, straitened, than that of a monarch, but is balanced. »²⁷ Autrement dit, la seule véritable différence entre un régime et un autre ne tient pas dans la nature du pouvoir politique, ni même dans la façon de l'exercer, mais dans la notion même d'équilibre des pouvoirs. En revanche, le pouvoir politique est, et doit rester ce qu'il est, à savoir une puissance, capable d'assurer la protection de la République dès que les circonstances l'exigent.

Conclusion

On le voit, dans ce couple impossible que forment Harrington et Hobbes, le premier rencontre le second sur l'idée que le pouvoir politique s'apparente à un monstre, une créature « nécessaire quoique redoutable. » Empruntant cette fois au registre de l'artillerie, il formule un paradoxe qui semble bien être au cœur de la définition du pouvoir politique dans quelque régime que ce soit. A la manière de la poudre à canon, celui-ci doit garder toute sa force opérationnelle et cependant être agencé de telle manière qu'il soit incapable de se retourner contre ceux qui l'ont institué. Cette tension est décrite dans le passage suivant :

And for as much as sovereign power is a necessary but a formidable creature, not unlike the powder which (as you are soldiers) is at once your safety and your danger, being subject to take fire against you as for you; how well and securely is she by your galaxies so collected

²⁴ Thomas Hobbes, *op. cit.*, chap. XLVI, p. 699.

²⁵ James Harrington, *op. cit.*, p. 131.

²⁶ *Ibid.*, p. 131-132.

²⁷ *Ibid.*, p. 99.

as to be in full force and vigour, and yet so distributed that it is impossible you should be blown up by your own magazine²⁸.

La reconnaissance du caractère tout-puissant du pouvoir souverain, alors même qu'à cette époque on envisage de partager ce pouvoir entre les différentes composantes de la société civile ou bien encore de le voir confié au peuple en la personne des communes, est la marque d'un profond réalisme et constitue, à mon sens, l'un des principaux traits de la modernité politique.

Au fond, pourquoi était-il dangereux de s'aventurer « dans les eaux profondes où s'ébat le Léviathan » ? Rappelons la réputation d'infamie, dont Hobbes a fait l'objet, et ce, dès la parution du *Léviathan*. Il était parvenu à s'aliéner à la fois une partie des royalistes qui croyaient y lire une apologie du pouvoir *de facto* - en l'occurrence le Commonwealth de Cromwell - et une majorité de républicains, qui y voyaient surtout une défense de la monarchie absolue. A cela, s'ajoutent les accusations d'hétérodoxie, voire d'athéisme, portées contre lui par des personnalités telles que l'évêque Bramhall ou le mathématicien John Wallis. Ce climat explosif, sur fond de querelle dite « de l'engagement », interdisait à quiconque de dire haut et fort l'admiration qu'il éprouvait pour la force de l'argumentation de Hobbes. Cette réflexion lumineuse sur les notions de *pouvoir* et d'*autorité* parut odieuse parce qu'elle était ancrée dans une vision foncièrement pessimiste de la nature humaine, à laquelle les êtres humains répugnent, ou pour reprendre les termes de Harrington, une vision que le commun des mortels a bien du mal à digérer.

C'est la position dans laquelle a dû se retrouver Harrington. Tout en s'opposant à Hobbes et en le fustigeant, Harrington a adopté les termes du débat tels qu'ils avaient été posés par philosophe de Malmesbury. Aussi, Harrington a-t-il pu déclarer :

It is true, I have oppos'd the politics of Mr. Hobbs, to shew him what he taught me, with as much disdain as he oppos'd those of the greatest authors, in whose wholsom fame and doctrin the good of mankind being concern'd, my conscience bears me witness that I have don my duty. Nevertheless in most other things I firmly believe that Mr. Hobbs is and will in future ages be accounted the best writer, at this day, in the world. And for his treatises of human nature, and of liberty and necessity, they are the greatest of new lights, and those which I have follow'd, and shall follow²⁹.

Les convergences entre leurs deux réflexions ne sont donc pas de simples concessions, mais bien le signe d'une véritable empathie entre deux penseurs. La relation de Harrington à Hobbes pour le moins ambivalente, faite d'attirance et de répulsion, est emblématique de la réception de son œuvre et reflète toute la complexité des débats politiques et philosophiques en cette période charnière de l'histoire d'Angleterre que fut le milieu du dix-septième siècle.

²⁸ *Ibid.*, p. 99.

²⁹ James Harrington, *The Prerogative of Popular Government* (MDCLVII), ch. VII in *The Oceana and Other Works*, édition électronique établie à partir de l'édition *The Oceana and Other Works of James Harrington, with an Account of His Life by John Toland*. London: Becket and Cadell, 1771, <http://oll.libertyfund.org>

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Thomas HOBBS. *Leviathan* (MDCLI), édition présentée par C.B. Macpherson. Harmondsworth : Penguin, 1968.

James HARRINGTON *The Oceana and Other Works*, édition électronique établie à partir de l'édition *The Oceana and Other Works of James Harrington, with an Account of His Life by John Toland*. London: Becket and Cadell, 1771, <http://oll.libertyfund.org>

James HARRINGTON. *The Commonwealth of Oceana* (MDCLVI) *and A System of Politics*, édition présentée par J.G.A. Pocock. Cambridge, C.U.P., 1994 (1974).

Nicolas MACHIAVEL. *Discours sur la Première Décade de Tite-Live* (MDXIII-MDXX) in *Le Prince et textes*, d'après l'édition établie par J. Giono et J. Barincou pour La Pléiade (1952). Paris : Gallimard, coll. « Folio », 2001 (1980).

Sources secondaires

Charles BLITZER. *An Immortal Commonwealth. The Political Thought of James Harrington*. Yale : Y.U.P., 1960.

Luc BOROT (dir.). *James Harrington and the Notion of Commonwealth*. Montpellier : Publications de l'Université Paul Valéry - Montpellier III, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Renaissance Anglaise, collection Astréa n°6, 2001.

Christopher HILL. *The World Turned Upside Down. Radical Ideas during the English Revolution*. London, Maurice Temple Smith, 1972.

Pierre LURBE. « La conception de la république dans *Oceana* de James Harrington » in Y.C. Zarka (dir.), *Monarchie et république au XVIIe siècle*. Paris : P.U.F., coll. « Fondements de la politique », 2007, p. 73-102.

Blair WORDEN. « English Republicanism » in J.H. Burns, with the assistance of M. Goldie (eds). *The Cambridge History of Political Thought. 1450-1700*. Cambridge : C.U.P., 1991.